

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 52 (1923)
Heft: 12

Artikel: La volonté
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le Bulletin pédagogique et le Faisceau mutualiste paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du Bulletin et 5 du Faisceau.

SOMMAIRE. — La volonté. — L'économie. — Le cours de gymnastique pour jeunes filles. — Conseils aux parents d'enfants atteints de bégaiement. — Bibliographie. — Communication au corps enseignant. — Question. — Chronique scolaire. — Société des institutrices.

La Volonté

Raison et Volonté. — 1. C'est la raison qui doit diriger notre vie. Elle est notre faculté supérieure, celle qui nous distingue de l'animal, celle par quoi nous ressemblons à Dieu. Nous ne deviendrons pleinement hommes que par l'exercice le plus parfait de notre faculté la plus parfaite. L'activité de la raison consiste à connaître la vérité. Nous connaissons la vérité à deux fins : ou pour en nourrir notre intelligence et posséder la science ou pour diriger notre volonté et notre activité à sa lumière, percevoir et atteindre des biens qui nous sont désirables. La première fin est l'objet de l'éducation intellectuelle. Il appartient à l'éducation morale d'obtenir la seconde. La volonté, par elle-même, est inapte à se guider parmi les biens qui la sollicitent. Si la raison ne lui montre son vrai bien, elle se laissera fatalement entraîner à la recherche des biens qui satisfont les inclinations, les appétits inférieurs.

2. Quel est ce bien que l'intelligence présente à la volonté pour que celle-ci s'en éprenne et le réalise ? Mais celui que la conviction affirme, exige, impose, comme celui qui seul donne à la vie sa valeur et sa plénitude, nous amenant à notre destinée. La volonté aspire naturellement au bien, donc au bonheur, qui est le bien possédé et la volonté pleinement satisfaite. Quel est le vrai bien ? c'est la conviction raisonnée qui, en nous, l'indique à la volonté, excite celle-ci à le poursuivre, éveille l'attrait de la sensibilité, amour, désir, effort. L'éducation de la volonté trouve donc son fondement dans la formation de la conviction. L'action volontaire part de l'idée.

Pour le chrétien, la raison naturelle est surélevée au-dessus d'elle-même par la foi, vertu qui lui donne la capacité de saisir surnaturellement Dieu, la vérité même, dans la révélation ; sa volonté est surélevée par la grâce à la capacité de produire des actes surnaturels et d'atteindre le Bien suprême, Dieu encore.

3. Mais nous avons tous à réaliser cette vie morale surnaturelle par notre effort personnel ; il faut éviter le péché, résister à la tentation, obéir par des actes pénibles à la loi divine, en un mot : faire notre salut. Nous devons disposer nos enfants à cette vie de combat qui est celle du chrétien sur la terre ; nous devons éduquer sa volonté.

La *volonté* est le *pouvoir de se déterminer à l'action avec réflexion et liberté*.

Les caractères essentiels de la volonté sont d'être : *a) réfléchie* : vouloir, c'est agir en connaissance de cause, sachant ce qu'on fait, pourquoi et comment on le fait ; *b) libre* : vouloir, c'est avoir le choix de ses déterminations, la possibilité de dire oui ou non ; *c) donc responsable* : la volonté est responsable dans la mesure de la connaissance et de la liberté. Elle doit être, de plus : *d) droite* dans l'obtention d'une fin conforme à la loi morale, *e) prudente* dans le choix des moyens, *f) résolue* dans la décision, excluant la timidité, l'irrésolution, la versatilité, le caprice, *g) enfin ferme et persévérante* dans l'exécution ; à vrai dire, celle-ci peut être entravée par des circonstances extérieures défavorables. La volition proprement dite réside dans la détermination ou décision.

Nous ne pouvons atteindre directement la volonté de l'enfant, puisqu'elle est libre par définition. La contraindre, ce n'est pas l'atteindre. Mais nous avons le moyen de la persuader et de l'amener à agir en nous adressant à l'intelligence, et, spécialement en ce qui concerne la conduite, à cette fonction de l'intelligence qui s'appelle la conscience morale.

La conscience. — 1. La *conscience morale* est un jugement par lequel la raison prononce qu'un acte est conforme ou non à la loi morale, donc autorisé ou défendu. C'est la conscience qui nous fait connaître notre devoir et l'obligation de l'accomplir ; c'est elle qui nous reproche de l'avoir négligé (remords) et nous pousse à réparer nos fautes (expiation). La loi morale est la règle extérieure (objective)

et commune, expression de la volonté de Dieu. La conscience est une règle intérieure (subjective) et personnelle. Elle est *droite*, quand elle est conforme à la loi morale objective ; *certaine*, quand elle se prononce sans hésitation sur la valeur des actes ; *délicate*, quand elle nous avertit des moindres fautes. Elle doit nous renseigner sur l'exacte portée de la faute par rapport à l'ensemble de la vie morale et chrétienne et à la destinée, donc être exempte de scrupule aussi bien que de laxisme.

2. La conscience enfantine *s'éveille* dans la famille, grâce à l'exemple des parents, à leur appréciation ordinaire des actes de leur entourage. Ce que les parents recommandent et font, c'est le bien ; ce qu'ils condamnent, ce dont ils s'abstiennent, c'est le mal. Cet éveil se produit, lorsque l'enfant acquiert la notion du bien et du mal et le sens de sa responsabilité.

Trois idées, que toute famille chrétienne communique de bonne heure, y concourent : a) l'idée de Dieu, créateur, maître, juge, qui nous a tout donné, yeux, oreilles, mains, langue, cœur, esprit, vie, qui connaît tout, qui nous demandera compte de l'usage de ses dons ; b) l'idée d'âme immortelle, que l'on ne doit point profaner, livrer au démon, par le péché, mais conserver pure, digne du Dieu qui l'habite et dont elle est l'image ; c) l'idée de la destinée, ciel pour les bons, enfer pour les méchants. Le petit comprend à sa façon, mais très tôt et très bien, ces idées essentielles, qui, toute sa vie serviront de fondement à sa conscience.

3. Il faut *éclairer* la conscience enfantine, c'est-à-dire en mettre d'accord les jugements avec la loi morale objective, non seulement celle de l'honnête homme, mais celle du chrétien. La loi morale s'enseigne. Certes, l'énumération sèche, abstraite, des devoirs et des fautes n'exerce qu'une action restreinte sur la conduite. Mais il en est autrement d'un enseignement clair, incisif, qui démontre l'obligation, convainc l'intelligence, inspire les jugements de la conscience. Donc a) faire nettement saisir le sens exact du commandement ; détailler les cas où le précepte entre en vigueur, non seulement dans la vie de l'adulte, mais aussi dans celle de l'enfant, non seulement demain, mais aujourd'hui ; insister sur les applications concrètes du principe abstrait ; se préoccuper aussi du côté positif du commandement : ce qu'il exige (préceptes), ce qu'il recommande (conseils) ; b) en démontrer l'impérieuse obligation (volonté de Dieu, raison) ; c) indiquer avec le détail convenable comment on évite ces péchés, on pratique ces vertus, précautions à prendre, circonstances où on les exerce ; toutes ces remarques supposent que l'on connaît le caractère des enfants et le milieu où ils vivent, que l'on tient compte de leur âge, de leur sexe, etc. ; d) aviver les sentiments, susciter les images favorables, exciter l'amour et le désir de ce qui est bien, l'horreur, le mépris de ce qui est mal, le remords et le repentir ; faire prendre parti, inspirer des résolutions, enfin montrer ou pro-

curer des occasions de réaliser sans retard nos suggestions, car rien ne fixe et n'exerce la volonté comme d'agir.

4. La conscience enfantine doit souvent être *redressée*, quand elle a été *faussée*. La conscience est faussée, quand elle juge permis ce qui ne l'est pas, léger ce qui est grave, ou vice-versa, quand elle trouve des prétextes ou des excuses aux actes qui ne sont pas conformes à la loi morale. Les consciences d'enfants sont souvent faussées par l'exemple de l'entourage, les préjugés du milieu, les lectures, les camarades, etc. Les jugements erronés sont d'abord redressés par l'enseignement précis, détaillé, concret, de la loi morale. Il faut ensuite permettre aux élèves de s'ouvrir sur leurs doutes, sur les opinions qui leur paraissent contredire nos leçons, et l'éclairer avec à-propos, délicatesse et bonté.

Classes et familles peuvent fausser les consciences en donnant une idée a) *inexacte* du devoir, soit qu'on l'exagère, soit qu'on l'amoin-drisse ; b) *provisoire* et *contradictoire*, en inclinant à penser que ce qui est interdit à l'enfant est permis à l'adulte ; c) *badine*, quand on passe des fautes réelles, quand on les approuve même, quand on raille les essais de vie meilleure ; d) *maussade* et *morose* ; il faut au contraire montrer que la vertu mène à la joie, à la vie meilleure, tandis que le plaisir immoral, après une courte ivresse, n'apporte qu'amertume et remords.

Le décalogue est la règle de conduite la plus propre à éclairer la conscience ; la prière, l'examen quotidien, les lectures méditées et la confession sont les exercices les mieux aptes à la former droite, certaine et délicate.

La liberté. — 1. La liberté, dans son sens large, est le pouvoir qu'a tout homme d'user de ses facultés mentales en vue de son bien, pour atteindre sa destinée. La liberté morale est le *pouvoir de se déterminer d'après un motif raisonnable*. La liberté n'est donc pas le pouvoir de faire ce qui nous plaît, mais celui de disposer de nos activités dans les limites de la loi morale et de la conscience. Nul n'est plus libre que celui qui a su s'affranchir de son égoïsme et de ses passions, de la suggestion mauvaise ou décourageante d'autrui, pour s'attacher au Bien, à Dieu. Les enfants possèdent la liberté en principe ; l'usage ne leur en est concédé que graduellement, à mesure que leur volonté est capable de se déterminer par elle-même sous l'influence de la raison, spécialement sous la direction des principes de la conviction qu'ils ont acceptée. Est libre plus que tout autre celui qui suit sa conviction, qui se détermine à l'action ou à la non-action d'après les motifs que lui inspire la doctrine de vie dont il a fait la base de sa conduite.

2. La liberté commence, pour l'enfant, dans l'acceptation de l'obéissance en tant que devoir et commandement divin, et non plus par contrainte ; plus il montre de bonne volonté dans la soumission, plus il est libre ; la parfaite liberté est la parfaite obéissance, prompte et personnelle, à la loi morale, au devoir, à la volonté de

Dieu manifestée par les supérieurs, la conscience et l'Eglise. L'éducation de la liberté demande donc : *a)* que l'on développe dans la volonté de l'enfant cette disposition intérieure par laquelle il acquiesce de bon gré au commandement et s'applique à y conformer sa conduite ; *b)* qu'on le porte à prendre les résolutions fondamentales qui doivent diriger sa conduite ; *c)* qu'on le charge parfois de « commissions » de confiance qui engagent sa responsabilité ; *d)* qu'on lui donne soi-même l'exemple d'une volonté réfléchie, sûre et forte ; *e)* qu'on lui donne souvent la liberté d'agir comme il lui semble bon, en matières permises évidemment ; qu'on n'impose donc pas constamment sa propre volonté, qu'on n'abuse pas du commandement et de la réglementation ; qu'on encourage son initiative très tôt, et dans des limites de plus en plus larges, à mesure que sa conscience se développe et que sa bonne conduite justifie plus de liberté. Beaucoup pèchent par d'incessantes interventions dans la vie morale de l'enfant, par réglementations indiscrettes. Sachons nous souvenir, avec saint François de Sales, que nous sommes « voués au service de la liberté chrétienne » et sachons courageusement disparaître à mesure que s'achève notre rôle d'initiateurs.

Le gouvernement de soi-même suppose obtenue cette triple éducation : fermeté de la conviction, habitudes déjà stables, capacité de se dominer et de résister aux tentations du dehors ou du dedans. Aussi, jusqu'à ce que l'éduqué soit moralement majeur, l'éducateur doit se ménager une surveillance loyale, mais clairvoyante, avec possibilité d'intervenir en cas de fléchissement ou de déviation.

3. La liberté s'affirme principalement dans des *résolutions* que le jeune homme prend et qui sont des applications de la loi morale à tels actes déterminés, défauts à corriger, occasions à éviter, perfectionnement moral à obtenir. Les examens de conscience, les méditations, les remarques des parents et des maîtres, se terminent normalement par une résolution. Il n'est guère d'actes plus personnels que la résolution, même si elle est suggérée par autrui ; elle est donc le fait de l'élève. Mais il n'en est pas non plus qui soit plus influencé par l'état d'âme antérieur ; même subite, une résolution (quand elle n'est pas une impulsion irréfléchie, un « coup de tête ») est le résultat d'une longue méditation plus ou moins voilée. Les pédagogues préparent de loin les résolutions les plus intimes de leurs élèves par les convictions qu'ils communiquent, les commentaires, exemples, lectures, etc., dont ils les appuyent. Beaucoup condensent leurs résolutions en une *devise*, formule saisissante et brève qui résume l'orientation de la vie, devient la règle féconde qui tient en éveil, stimule les énergies, inspire les décisions particulières et les actes quotidiens.

4. Ces remarques s'appliquent particulièrement aux quelques résolutions générales et fondamentales que le jeune homme doit prendre, en toute liberté, et dont les décisions ultérieures seront, la vie durant, des applications et des conséquences : il doit déterminer

a) son activité professionnelle future, sa vocation ; b) son attitude à l'égard de la jeune fille, de la femme et de la famille, dans son cœur, dans sa pensée, dans sa conduite ; c) son attitude à l'égard des devoirs civiques et politiques ; d) son attitude à l'égard des lois morales, de la croyance et de la pratique religieuses. Ces résolutions ne sont clairement et fermement fixées que dans la jeunesse ; mais les enseignements acceptés, les habitudes prises, au cours des âges précédents, exercent une influence impérative sur les décisions de la jeunesse ; il importe donc de préparer dès la première enfance les déterminations de l'âge du libre arbitre.

La décision. — 1. C'est *l'acte par lequel la volonté se détermine à l'action, fait son choix, impose l'exécution*. La décision caractérise l'acte volontaire. La volonté, ce n'est pas seulement faire effort ; c'est aussi, et premièrement, consentir. Avoir une volonté forte, ce n'est pas vouloir avec ardeur ; à ce compte, tous les passionnés seraient des hommes de volonté ; c'est appliquer sa volonté dans le sens indiqué par le devoir à l'encontre des révoltes de la chair, de l'égoïsme, de la cupidité. La décision est l'opposé de l'impulsion ; celle-ci est la poussée du désir instinctif ; celle-là procède de la réflexion, aboutit à un jugement de valeur et à un commandement. La période de réflexion comprend la conception de l'acte et la délibération. Il faut, en effet, pour se décider, savoir ce que l'on veut faire et pourquoi on veut le faire.

2. La *conception de l'acte* exige que l'on se fasse une idée nette et précise de ce que l'on veut, et non seulement du but à atteindre, mais de sa moralité, de sa portée, des moyens propres à l'obtenir : début, étapes, obstacles, temps opportun, ressources, etc. Que de projets l'imprécision des détails n'a-t-elle pas fait avorter, parce qu'insuffisamment mûris ! Elle exige encore que l'on se mette en garde contre les erreurs du jugement : illusions, enfantillages, emballements, flatteries, suggestions d'autrui, etc.

3. La *délibération* est l'examen des motifs et des mobiles qui sollicitent à faire ou à ne pas faire un acte. Ici encore la jeunesse doit apprendre à peser le pour et le contre, à se garder de l'étourderie, de la légèreté. Qu'elle s'astreigne à prendre conseil de personnes à la fois bienveillantes et sensées, à qui elle s'ouvrira franchement. Elle est bouillante, enthousiaste ; elle doit se défier d'elle-même et résister à l'impulsion, laisser à la réflexion le temps d'asseoir raisonnablement la décision. Qu'elle évite la précipitation et l'incohérence aussi bien que l'hésitation exagérée et l'excessive lenteur à conclure.

4. Les *motifs* sont des idées qui viennent de l'intelligence ; les *mobiles* sont des impulsions de la sensibilité. De fait, la volonté n'est mue que par ce qui lui apparaît comme le bien, mieux : notre bien ; ce bien est à la fois motif et mobile, parce qu'il est conçu par l'intelligence en tant que *bien* et désiré par la sensibilité en tant que *notre bien*. C'est pourquoi il ne suffit pas de démontrer que tel acte

est bon ; il faut de plus le faire aimer et désirer, pour que la volonté commande l'acte qui le réalise. L'éducateur ne peut rien, directement, sur la décision de l'éduqué, qui est d'ordre strictement intime et personnel. Mais il peut fournir des motifs efficaces ; il peut, grâce à l'éducation du sentiment, transformer ces motifs en « idées-forces », en mobiles puissants. Nous devons donc cultiver la motivation des actes, d'autant plus que les motifs-intentions entrent pour une part notable dans la moralité d'un acte : qu'un enfant travaille pour réussir à l'examen, pour gagner de l'argent, pour satisfaire ses parents, pour réaliser son salut, par amour de Dieu, la moralité du travail diffère avec les motifs-intentions. Les motifs auxquels on fait appel en classe sont intéressés (utilité pratique, argent, profession, légitime ambition), supérieurs (honneur, solidarité sociale ou patriotique, dignité personnelle, devoir) ou surnaturels (fins dernières, amour de Dieu). Les motifs sont puisés parmi les principes qui constituent la conviction. Mais l'efficacité de chacun d'eux dérive de la conviction prise dans son ensemble ; c'est sur l'ensemble de la doctrine de vie que la volonté prend son point d'appui pour agir ou pour résister. La tentation de désobéir ne trouve pas seulement, pour lui résister, tel ou tel motif particulier, mais tout l'ensemble de la doctrine chrétienne et toute la conception chrétienne de la vie.

Il faut donc avoir une conviction, pour que le motif soit efficace, sinon le bien demeure abstrait et ne nous apparaît pas comme *notre* bien, comme important à notre vie et désirable. Il faut encore que cette conviction soit une, car toutes les lâchetés pourront passer entre les interstices des principes éparpillés qui ne s'agencent pas en système, en doctrine.

Nous avons donc *a)* à éveiller, à développer dans l'âme des enfants des motifs d'agir nobles et moralement élevés, *b)* à l'exercer à subordonner les motifs égoïstes ou personnels aux motifs supérieurs, *c)* à toujours y adjoindre et faire prédominer quelque intention surnaturelle, afin que l'acte soit méritoire devant Dieu. La valeur des motifs varie naturellement selon l'âge, la capacité de comprendre et de sentir, la générosité, l'éducation antérieure de ceux auxquels ils s'adressent.

4. La *décision* clôt la délibération en donnant la prépondérance et l'efficacité à tel groupe de motifs et au jugement qu'ils appuient et qu'on nomme jugement de valeur. Elle doit être précise, prudente, définitive. Beaucoup de gens ne savent pas se décider. S'ils agissent quand même, c'est sous la contrainte de la nécessité, sous l'influence d'autrui, sous l'empire de la passion, du plaisir, mais non par une décision de la volonté éclairée par la raison. On s'entraîne à se décider en se décidant, donc par l'exercice et l'habitude. Que les enfants soient donc exercés à se mettre à l'œuvre de bon gré, sans retard, sans récrimination ; qu'ils soient astreints à se tenir à leurs décisions,

à leurs résolutions, à leurs promesses, tout en ne tombant pas dans l'entêtement et l'obstination.

La décision de la volonté impose d'un commandement ferme le jugement de valeur qui exprime le bien qu'elle a choisi ; par le fait même elle exclut tous les autres biens, écarte leurs images, les empêche de prendre pied dans la conscience, les « inhibe ». Le fait de se décider à travailler chez soi exclut la promenade, le bavardage avec un ami, etc., suppose qu'on écarte même l'image et le désir de la promenade ou du bavardage. Quand il s'agit d'idée vertueuse, toujours pénible à notre nature, cette victoire n'est pas obtenue sans lutte. La volonté doit donc faire effort pour *exécuter* la détermination.

L'effort. — 1. L'effort doit être donné toutes les fois que la volonté rencontre des obstacles dans l'exécution de sa décision. Aussi voit-on volontiers dans la *capacité de l'effort*, dans l'*énergie*, la marque de la volonté, du caractère trempé. On s'entraîne à l'effort, comme à tous les autres actes, par l'exercice. Exerçons donc nos élèves *a)* à obéir de bon cœur, promptement, parce que l'obéissance affermit la volonté, l'exerce à dompter les inclinations et les passions, la discipline et lui donne du ressort ; *b)* à vaincre les appétits naturels, les préférences, à supporter les contrariétés et les privations, donc *c)* à ne pas s'amollir dans les gâteries et les prévenances exagérées.

2. La volonté comporte la *constance dans la décision*, donc dans l'effort, cela surtout dans les résolutions à long terme, ou qui ne s'exécutent que peu à peu. La volonté doit faire effort ici pour renouveler la décision et la maintenir vivante, pour s'opposer au changement irraisonné, au découragement, à la récrimination des sens et de la paresse, à la crainte des difficultés, simplement à l'ennui. La jeunesse commence avec impétuosité, mais se lasse bientôt ; qu'on l'oblige à terminer ce qu'elle a entrepris. Il faut de la volonté pour demeurer fidèle à soi-même.

3. Elle comporte la *persévérance* dans l'effort. Que l'écolier ne s'attelle qu'à une besogne à la fois, au lieu de se disperser ; qu'il s'astreigne à bien faire ce qu'il fait, spécialement les devoirs ordinaires et quotidiens, qu'il exécute ce qu'il a entrepris avec la perfection, le fini convenable. La classe et les tâches scolaires exercent supérieurement l'enfant studieux à la régularité et à la persévérance dans l'effort.

4. Elle comporte enfin la *défense* des résolutions et des décisions contre les tentations, l'attrait des sens, des occasions, du plaisir. L'effort consiste alors tantôt à résister à la tyrannie de l'opinion, des préjugés, des camarades, de la famille parfois, tantôt à vaincre la répulsion des inclinations, des passions, des habitudes. La maîtrise de soi, la vraie liberté, consiste alors à se renoncer, à se détourner nettement de la sollicitation, à supplanter les images et les appétits qui y correspondent par des images, des pensées, des désirs contraires,

à mâter l'opposition du corps, de l'amour-propre, de la passion, en exécutant des actes opposés à ceux auxquels on se sent incliné. Tout ce qui a été fait de noble, de grand, d'utile, dans toute vie, l'a été grâce au renoncement, au sacrifice, à la douleur. Il importe essentiellement d'y accoutumer l'enfant *a)* en ne se laissant pas attendrir et circonvenir par ses pleurs, ses supplications ou ses colères ; *b)* en ne supprimant pas tout ce qui peut le faire souffrir, spécialement les conséquences désagréables de ses actes défectueux ; rien ne remplace pour l'enfant l'expérience vécue et nécessaire de la douleur ; *c)* mais en lui proposant des motifs efficaces, à sa portée, de souffrir et de se renoncer ; *d)* en l'incitant à s'imposer librement quelque sacrifice, chaque jour, à réparer par quelque pénitence volontaire, les faiblesses où il s'est laissé aller. L'enfance est généreuse ; on a tort de ne pas assez lui demander d'efforts librement consentis, d'actes de vertu convenables à son âge.

5. Est-il besoin d'ajouter qu'il faut tenir compte, dans l'éducation de la volonté, de la diversité des tempéraments et des capacités morales, qui varient d'individu à individu. Que l'éducateur se préoccupe donc de connaître individuellement son monde. Le moyen le plus pratique et le meilleur est encore l'observation pénétrante de l'enfant dans sa vie journalière (psychognose).

La volonté enfantine est faible ; elle se fortifie certes par l'exercice ; mais elle a besoin, pour s'entraîner à l'action, de s'appuyer sur quelque soutien. Nous disons bien : un soutien, une aide. Car l'éducateur ne remplit point son devoir en voulant pour l'enfant, mais il doit l'amener à vouloir ; ni en l'obligeant à se bien conduire, mais il doit l'aider progressivement à conformer sa conduite à la loi morale et chrétienne.



L'économie

Dictée dite mixte (tirée des 12 premières lignes. *Cours sup.*, p. 42).

I. Remarques

TRIPLE BUT : *a)* orthographe d'usage ; *b)* permutations dans le cadre des connaissances acquises aux cours moyen et inférieur ; *c)* emploi, après étude spéciale, des verbes irréguliers du texte, au présent des six modes et au futur simple.

Orthographe d'usage et vocabulaire. — Les mots nouveaux et ceux dont l'orthographe peut être ignorée, sinon de tous les élèves, de quelques-uns du moins, sont transcrits à la table noire avec quelques dérivés et composés. Nous avons les termes : économie, économe, économique, économiser, économiquement,

Economat, etc.

Soustraire, soustraction.

Loi, loyal, loyauté, déloyal, etc.